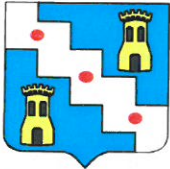


MAIRIE DE CHEVINAY

10



**CHEVINAY**  
69210

Tel : 04 74 70 42 63  
Fax : 04 74 70 37 02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°10 / 2026

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** la demande de l'entreprise **STRACCHI & CIE**, domiciliée à DARDILLY (Rhône), TSA 70011, représenté par Monsieur Stéphane EYRAUD, le 9 décembre 2025,

**Considérant** que l'entreprise **STRACCHI & CIE**, va procéder à des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et des branchements associés, travaux qui nécessitent la réalisation de tranchées, chemin de l'étang à Chevinay, **du 4 au 29 mai 2026**, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pendant les heures du chantier, afin d'éviter tout accident ou incident qui pourrait survenir.

## ARRÊTE

- **AUTORISE** ces travaux **du 4 au 29 mai 2026**,
- **PRÉCISE** qu'en raison de ce chantier, la circulation sera interdite (sauf riverains), chemin de l'étang, et ce pendant la durée des travaux.
- **PRÉCISE** qu'une déviation sera mise en place vers la RD 24 puis la RN 89.
- Le présent arrêté sera affiché de part de d'autre du chantier par l'entreprise susdite.
- Ampliation sera adressé à :
  - À l'entreprise **STRACCHI & CIE**,
  - Au SIDESOL,
  - Au SDMIS,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Chacun chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La signalisation sera installée sous l'entière responsabilité de l'entreprise **STRACCHI & CIE** pour la réglementation de la circulation durant ces travaux.

Fait à Chevinay, le 4 mai 2026

Christian DERBOUL

Maire de Chevinay

